



Réunion de début d'année, le 29 janvier, avec toute l'équipe OVA France

LES DATES A RETENIR

Février 2019

◆ Vendredi 1er février : rencontre au Club Hervé deux Savoies

Présentation de l'association et de nos projets à ce club qui nous soutient depuis des années.



◆ Mercredi 6 février : RDV à l'ARS pour le projet d'accompagnement au travail des adultes avec autisme

◆ Vendredi 15 février : conférence «le microbiote et l'interface digestive dans l'autisme», avec le Docteur Corcelle, spécialiste de la micro-nutrition

A la salle de l'Ecole Notre Dame à La Roche sur Foron. Conférence privée réservée aux parents et aux professionnels de l'association. «Le nombre de travaux sérieux est désormais assez important pour affirmer que le microbiote joue un rôle dans l'autisme». «Il existe un lien certain entre la perméabilité intestinale et les troubles autistiques». «Les relations entre le microbiote et l'autisme n'ont pas fini de stimuler la recherche et de faire parler d'elles...». **Concrètement, dans notre quotidien, nous pouvons améliorer des choses pour nos enfants.**

◆ Lundi 18 février : 3 jours de formation à l'UEM de Cran Gevrier

OVA interviendra au sein de l'Unité d'Enseignement Maternelle à l'école L'Arlequin à Cran Gevrier, ouvert en 2015 par le SESSAD autisme Saint François (ex SESSAD autisme 74) pour une formation de 3 jours intitulée : «l'ABA dans un contexte de classe : principes et application».

◆ Mercredi 20 février : sortie luge pour le centre de Quintal

Au Semnoz, de 13h à 16h. Tous les jeunes du centre sont conviés, y compris ceux qui n'ont pas de prise en charge habituellement ce jour-là.

FOCUS

◆ Le 3^{ème} centre OVA en vallée de l'Arve

La vallée de l'Arve, notamment autour de Cluses, n'est pas couverte par des dispositifs spécialisés dans la prise en charge de l'autisme. C'est pourquoi l'Agence Régionale de Santé (ARS) a autorisé l'ouverture de 4 places à OVA France (extension de la Structure Expérimentale).

Le 1^{er} enfant, domicilié à Bonneville, a démarré sa prise en charge en décembre 2018 au centre de Quintal. Les commissions d'admission sont en cours pour les 3 autres, pour un démarrage au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Nous sommes actuellement en campagne auprès des acteurs économiques locaux et des clubs service afin de trouver des locaux et des partenariats financiers.

Parents, adhérents : vous connaissez des entreprises ou des particuliers de la vallée qui pourraient nous aider ? Contactez-nous : contact@ovafrance.fr, nous vous enverrons les documents de présentation.

◆ Les conférences 2019 pour les parents OVA France

La première de ces conférences est programmée pour le vendredi 15 février (voir ci-contre).

La 2^{ème} aura lieu mi-avril et concernera les aides et prestations de la MDPH pour être vraiment au point sur nos droits et les démarches.

La 3^{ème}, dans l'automne, fera le point sur les techniques de relaxation pour garder son calme face aux situations de stress (vous savez, quand

votre enfant fait une grosse colère au supermarché, que tout le monde vous regarde et qu'il ne faut pas craquer !).

Nous avons également noté de l'intérêt pour une conférence sur les loisirs et le sport. Nous vous la proposerons un peu plus tard.

Parents : y-a-t-il d'autres thèmes que vous voudriez voir abordés lors d'une de ces soirées ?

Pour rappel, nous avons déjà traité : le quotidien de la famille - les troubles de l'attention (avec Margot Scaringella) - l'adolescence - le passage à la majorité (avec Maître Andrier) - la scolarité (avec Lydie Laurent)

◆ Exemption de la journée de citoyenneté

Dans les 3 mois suivant le 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes doivent aller se faire recenser en mairie. C'est ce qui déclenche notamment la convocation à la journée de Défense et de Citoyenneté.

Les titulaires de la carte d'invalidité peuvent se faire exempter de cette journée d'appel ; la démarche est à faire lors du recensement en mairie.

Pour cela, vous rendre dans votre mairie, avec la carte de handicap, le livret de famille, et un justificatif de domicile (tout n'est pas utile, mais il vaut mieux en avoir trop que pas assez). On reçoit quelques temps plus tard par courrier l'attestation de recensement et l'attestation individuelle d'exemption.

C'est simple, il faut juste penser à le faire ! Si on a laissé passer la date, on peut régulariser jusqu'à 25 ans.